



## Projet Ballast : acheminer par voie ferroviaire les produits de la marque Perrier



La réhabilitation des infrastructures ferroviaires et la construction d'une plateforme multimodale sur l'usine Perrier à Vergèze permet à la marque Perrier de réaliser un report modal de la route vers le train pour le transport de ses produits vers le port de Fos-sur-Mer et ainsi de réduire les émissions de CO2 associées.

<b>Date de démarrage du projet</b>	Octobre 2018	
<b>Localisation du projet</b> Lieux de mise en place du projet à ce stade et géographie cible si reproductibilité	Le projet Ballast est né dans la région Occitanie dans le cadre de la réhabilitation d'une voie de chemin de fer pour un trajet d'environ 100kms reliant l'usine de Perrier située à Vergèze et le Port de Fos-Sur-Mer près de Marseille.  La conversion du transport routier en transport ferroviaire peut être reproductible dans d'autres zones géographiques.	
<b>Objectifs recherchés du projet</b> Nature de l'innovation climat du projet avec rappel du problème/enjeu traité	Le projet vise avant tout à <b>réduire les émissions de CO2 liées au transport de la marque Perrier</b> en exportant ses produits, auparavant exportés par voie routière, par voie ferroviaire.  Le projet permet par la même occasion de <b>désengorger le trafic routier</b> entre l'usine Perrier située à Vergèze dans le département du Gard et le Port de Fos-Sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône qui correspond à une distance d'environ 100kms.	
<b>Description détaillée du projet</b>	<p>A travers Ballast, Perrier répond à des enjeux plus globaux. En effet, la marque s'est engagée en juillet dernier à atteindre la neutralité carbone en 2022. Cette neutralité est l'une des composantes de l'engagement du Groupe Nestlé à être zéro émission nette à horizon 2050 en respect des accords de Paris. <b>Le transport représentant environ 39% des émissions de la marque Perrier*</b>, Ballast s'inscrit donc dans une démarche de réduction des émissions du groupe.</p> <p>La relance de la ligne ferroviaire entre le site industriel de Vergèze (Gard) et le port de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) permet à la marque Perrier d'acheminer 70% de son export maritime par voie ferroviaire, soit près de 13 500 conteneurs par an.</p> <p>Le projet Ballast permet donc d'avoir un impact positif sur la réduction de l'empreinte carbone de la marque en passant de camions roulant au diesel à un train à 80% électrique permettant une diminution de la dépendance de Perrier au pétrole.</p> <p>Ce processus engendre également une amélioration et une fluidification du trafic. Le projet Ballast a également un impact positif sur les zones urbaines en décongestionnant les routes reliant l'usine au port de Fos sur Mer, zone particulièrement saturée entre le lundi et le vendredi.</p> <p><i>* Les trois postes principaux qui constituent l'empreinte carbone de Perrier sont la logistique (dont le transport) à 41%, le packaging à 41% et les usines à 12%.</i></p>	
<b>Principaux leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre du projet</b>	<b>Leviers de réduction</b>	<b>Précisions sur les aspects du projet associés</b>
	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique (notamment comportements)	
	<input checked="" type="checkbox"/> Décarbonation de l'énergie	Report modal de la route vers le train pour le transport de marchandises
	<input type="checkbox"/> Amélioration de l'efficacité énergétique	
	<input type="checkbox"/> Amélioration de l'efficacité en ressources non énergétiques	

	<input type="checkbox"/> Absorption d'émissions : création de puits de carbone, d'émissions négatives (BECCS, CCU/S, ...)																																	
<b>Scope(s) d'émissions sur le(s)quel(s) le projet a un impact significatif et quantification des réductions des émissions de GES par scope d'émissions</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="528 271 869 465"></th> <th data-bbox="869 271 1193 465">Aspects du projet contribuant à la réduction des émissions par catégorie d'émissions</th> <th data-bbox="1193 271 1524 465">Quantification des émissions de GES associées par catégorie d'émissions <i>Merci de respecter la méthodologie de quantification utilisée dans <a href="#">la note de l'Afep</a>.</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" data-bbox="528 465 1524 495"><b>Réduction de la dépendance de l'entreprise au carbone</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="528 495 869 568"><b>Scope 1</b> <i>Émissions directes générées par l'activité de l'entreprise.</i></td> <td data-bbox="869 495 1193 568">Report modal de la route vers le train pour le transport de marchandise</td> <td data-bbox="1193 495 1524 568">-2,2 ktCO<sub>2</sub>eq/an</td> </tr> <tr> <td data-bbox="528 568 869 689"><b>Scope 2</b> <i>Émissions indirectes associées à la consommation d'électricité et de chaleur de l'entreprise.</i></td> <td data-bbox="869 568 1193 689"></td> <td data-bbox="1193 568 1524 689"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="528 689 869 840"><b>Scope 3</b> <i>Émissions induites (en amont ou en aval) par les activités, produits et/ou services de l'entreprise sur sa chaîne de valeur.</i></td> <td data-bbox="869 689 1193 840"></td> <td data-bbox="1193 689 1524 840"></td> </tr> <tr> <td colspan="3" data-bbox="528 840 1524 869"><b>Augmentation des puits de carbone</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="528 869 869 943"><b>Absorption d'émissions</b> <i>Création de puits de carbone, (BECCS, CCU/S, ...)</i></td> <td data-bbox="869 869 1193 943"></td> <td data-bbox="1193 869 1524 943"></td> </tr> <tr> <td colspan="3" data-bbox="528 943 1524 972"><b>Émissions de GES évitées par l'entreprise chez les autres</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="528 972 869 1137"><b>Émissions évitées</b> <i>Émissions évitées par les activités, produits et/ou services de l'entreprise porteuse du projet ou par le financement de projet de réduction d'émissions.</i></td> <td data-bbox="869 972 1193 1137"></td> <td data-bbox="1193 972 1524 1137"></td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="528 1167 1524 1263"><b>Précisions sur le calcul ou autres remarques :</b> Sur la base des données opérationnelles ci-dessous, le projet Ballast permet de passer d'une situation initiale d'un transport routier via des camions 44T chargé à 24T, effectuant le trajet Vergèze-Fos sur Mer et consommant en moyenne 31,77 litres/100km à un flux ferroviaire sur la même distance.</p> <table border="1" data-bbox="528 1285 1161 1541"> <tr><td>297 570,0 tonnes</td></tr> <tr><td>256 294 800 litres transportés</td></tr> <tr><td>12469 camions</td></tr> <tr><td>90 km distance</td></tr> <tr><td>50% taux moyens de distance à vide</td></tr> </table> <p data-bbox="528 1563 1524 1637">Le calcul des émissions associés à ce flux de transport routiers : 2 253,29tCO<sub>2</sub>eq consiste à multiplier les litres consommés (713 068) par le facteur d'émission du carburant gazole : 3,16kgsCO<sub>2</sub>/litre et à diviser le résultat par 1000 pour obtenir des tCO<sub>2</sub>eq.</p> <p data-bbox="528 1659 1524 1733">Le calcul des émissions associées au flux ferroviaire consiste à multiplier les tonnes/kms : 31 270 140 par le facteur d'émission ferroviaire en gco<sub>2</sub>/t.km : 1,67Gco<sub>2</sub>/t.km et à diviser le résultat par 1 000 000 pour obtenir des tCO<sub>2</sub>eq. Ce qui nous amène à 52,22tCO<sub>2</sub>eq.</p> <p data-bbox="528 1756 1524 1809">La différence entre les émissions du flux routiers et ferroviaire donne le résultat des 2 201 tonnes évitées grâce à la mise en place de cette action.</p>			Aspects du projet contribuant à la réduction des émissions par catégorie d'émissions	Quantification des émissions de GES associées par catégorie d'émissions <i>Merci de respecter la méthodologie de quantification utilisée dans <a href="#">la note de l'Afep</a>.</i>	<b>Réduction de la dépendance de l'entreprise au carbone</b>			<b>Scope 1</b> <i>Émissions directes générées par l'activité de l'entreprise.</i>	Report modal de la route vers le train pour le transport de marchandise	-2,2 ktCO <sub>2</sub> eq/an	<b>Scope 2</b> <i>Émissions indirectes associées à la consommation d'électricité et de chaleur de l'entreprise.</i>			<b>Scope 3</b> <i>Émissions induites (en amont ou en aval) par les activités, produits et/ou services de l'entreprise sur sa chaîne de valeur.</i>			<b>Augmentation des puits de carbone</b>			<b>Absorption d'émissions</b> <i>Création de puits de carbone, (BECCS, CCU/S, ...)</i>			<b>Émissions de GES évitées par l'entreprise chez les autres</b>			<b>Émissions évitées</b> <i>Émissions évitées par les activités, produits et/ou services de l'entreprise porteuse du projet ou par le financement de projet de réduction d'émissions.</i>			297 570,0 tonnes	256 294 800 litres transportés	12469 camions	90 km distance	50% taux moyens de distance à vide
	Aspects du projet contribuant à la réduction des émissions par catégorie d'émissions	Quantification des émissions de GES associées par catégorie d'émissions <i>Merci de respecter la méthodologie de quantification utilisée dans <a href="#">la note de l'Afep</a>.</i>																																
<b>Réduction de la dépendance de l'entreprise au carbone</b>																																		
<b>Scope 1</b> <i>Émissions directes générées par l'activité de l'entreprise.</i>	Report modal de la route vers le train pour le transport de marchandise	-2,2 ktCO <sub>2</sub> eq/an																																
<b>Scope 2</b> <i>Émissions indirectes associées à la consommation d'électricité et de chaleur de l'entreprise.</i>																																		
<b>Scope 3</b> <i>Émissions induites (en amont ou en aval) par les activités, produits et/ou services de l'entreprise sur sa chaîne de valeur.</i>																																		
<b>Augmentation des puits de carbone</b>																																		
<b>Absorption d'émissions</b> <i>Création de puits de carbone, (BECCS, CCU/S, ...)</i>																																		
<b>Émissions de GES évitées par l'entreprise chez les autres</b>																																		
<b>Émissions évitées</b> <i>Émissions évitées par les activités, produits et/ou services de l'entreprise porteuse du projet ou par le financement de projet de réduction d'émissions.</i>																																		
297 570,0 tonnes																																		
256 294 800 litres transportés																																		
12469 camions																																		
90 km distance																																		
50% taux moyens de distance à vide																																		
<b>Modalité de vérification de cette quantification</b>	<b>Référentiel de calcul utilisé (base ADEME, GHG protocol, ...) :</b> Base ADEME  <b>Vérification du calcul (interne ou externe) :</b> Le cabinet d'expertise environnementale CPV a quantifié les réductions d'émissions réalisées, dans le cadre du programme fret 21.																																	
<b>Autres bénéfices environnementaux et sociaux du projet</b>	Le projet répond à l'ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable, en diminuant la dépendance au diesel, en passant de trajets en camion à des trajets en train à 80% électrique. Il répond à l'ODD 9 Industrie, Innovation et Infrastructure, en innovant et en investissant sur des modes de transport plus vertueux et plus durables.																																	

	<p>Le projet répond à l'ODD 10 Villes et Communautés durables, en désengorgeant le trafic routier entre l'usine de Vergèze et le Port de Fos sur Mer mais également en réduisant les nuisances sonores liées au transport de 10 à 15% pour les populations locales.</p> <p>Enfin, nous répondons à l'ODD 12 Consommation et Production Responsables, en réduisant l'impact environnemental de nos produits puisque les volumes à présent acheminés en train représentent 43%* des volumes globaux de la marque Perrier.</p> <p><i>*Selon l'étude ACV réalisée par RDC sur les volumes de 2018.</i></p>
<b>Niveau de maturité du projet</b>	<p><input type="checkbox"/> Test prototype en laboratoire (TRL 7)</p> <p><input type="checkbox"/> Test en réel (TRL 7-8)</p> <p><input type="checkbox"/> Prototype pré-commercial (TRL 9)</p> <p><input type="checkbox"/> Mise en œuvre à petite échelle</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mise en œuvre à moyenne ou grande échelle</p> <p><b>Remarques</b> : Déploiement achevé.</p>
<b>Potentiel et condition de reproductibilité du projet avec potentiel associé en matière d'impact climat</b>	<p>Le groupe Nestlé Waters s'inscrit dans une démarche de réduction de ses émissions de CO2 pour atteindre la zéro émission nette à horizon 2050.</p> <p>Dans la continuité du projet Ballast, Nestlé Waters s'est engagé d'autres projets. Par exemple en 2019, Vittel (marque du groupe Nestlé Waters) en partenariat avec VFLI, une filiale de la SNCF a remplacé un train roulant au diesel sur une distance de 600kms entre l'usine de Vittel dans les Vosges et Arles par le premier train européen hybride bi mode EURO DUAL qui effectue la quasi-totalité de son trajet en électrique (565kms).</p> <p>Ces différents projets sont en ligne avec la volonté du gouvernement d'augmenter la part du fret ferroviaire en France réaffirmée en juillet dernier.</p> <p>Ballast a vu le jour en à peine un an, un record pour un projet de cette ampleur. Les conditions de ce succès se sont traduites par une collaboration sans faille entre acteurs privés et publics.</p>
<b>Montant de l'investissement réalisé (en €)</b>	Nestlé Waters a investi 2 millions d'euros dans le cadre du projet Ballast. La région Occitanie a également été contributrice en apportant un soutien financier de 200 000 euros. Le projet a permis la réfection des infrastructures ferroviaires et la construction de la plateforme multimodale.
<b>Rentabilité économique du projet (ROI)</b>	<p><input checked="" type="checkbox"/> CT (0-3ans)</p> <p><input type="checkbox"/> MT (4-10 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> LT (&gt; 10 ans)</p> <p><b>Remarques</b> : Les tonnes de CO2 économisées grâce au projet Ballast représentent des coûts de crédits carbone évités dans le cadre de l'atteinte de la neutralité carbone de Perrier en 2022. De plus, la hausse des coûts du transport routier a été un élément propice à la conversion du diesel à l'électrique ce qui nous a permis d'avoir une moins grande dépendance à court terme.</p>
<b>Partenariats engagés</b>	<p>Dans le cadre de ce projet, de nombreux partenariats ont été engagés avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perrier</li> <li>• Région Occitanie</li> <li>• SNCF Réseau/SNCF Infra</li> <li>• RégioRail</li> <li>• Amsted Digital Solutions</li> <li>• Arnal</li> <li>• Bolloré Logistics</li> <li>• Brifer</li> <li>• Combronde</li> <li>• Ermewa</li> <li>• Eurofos et Seayard</li> <li>• Grand Port Maritime de Marseille</li> </ul> <p>Enfin, ce projet réalisé en partenariat avec la SNCF Réseau et d'autres acteurs a permis l'investissement dans un mode de transport plus responsable et plus durable qui profite à tous.</p>
<b>Commentaires libres du porteur de projet</b>	Ballast représente un excellent exemple de développement du territoire et de collaboration entre acteurs privés et publics.
<b>Pour en savoir plus sur le projet</b>	
<b>Contacter l'entreprise porteuse du projet</b>	<a href="mailto:Communication.Nw@waters.nestle.com">Communication.Nw@waters.nestle.com</a>
<b>Liens URL du projet</b>	<p><a href="https://www.usinenouvelle.com/article/a-vergeze-perrier-re-fait-appel-au-train-pour-assurer-l-export-maritime.N757034">https://www.usinenouvelle.com/article/a-vergeze-perrier-re-fait-appel-au-train-pour-assurer-l-export-maritime.N757034</a></p> <p><a href="https://www.lantenne.com/Nestle-Waters-Vergeze-Fos-en-train-juste-retour-aux-sources-pour-Perrier_a44813.html">https://www.lantenne.com/Nestle-Waters-Vergeze-Fos-en-train-juste-retour-aux-sources-pour-Perrier_a44813.html</a></p>

Illustrations du projet



